

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 41816 du 12 août 2020 portant attribution
de la prime de qualification supérieure aux sous-officiers de la gendarmerie**

NOR : INTJ2020820S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 modifié portant création d'une prime de service et d'une prime de qualification en faveur des sous-officiers ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2005 modifié fixant les taux de la prime de service, de la prime de service majorée et de la prime de qualification allouées aux sous-officiers ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2020 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2020 fixant les conditions dans lesquelles le diplôme de qualification supérieure (DQS) ainsi que la prime de qualification sont attribués aux sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 11182/ARM/SGA/DRH-MD du 26 avril 2018 relative aux primes de qualification attribuées à certains sous-officiers ;

Vu la décision n° 21542/GEND/RGIF/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu la décision n° 20494/GEND/RGNA/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

Vu la décision n° 8692/GEND/RGPC/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne ;

Vu la décision n° 7473/GEND/GGD87/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne ;

Vu la décision n° 15570/RGO/FAMP/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Occitanie, du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne ;

Vu la décision n° 11807/GEND/RGO/GGD34/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Occitanie, du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault ;

Vu la décision n° 18560/GEND/RGBRET/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu la décision n° 5896/2/RGN/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Normandie, du groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime ;

Vu la décision n° 6725/GEND/RGN-GGD14/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Normandie, du groupement de gendarmerie départementale du Calvados ;

Vu la décision n° 15927/GEND/RGPL-GGD44/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Pays de la Loire, du groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique ;

Vu la décision n° 12221/GEND/RGCVL/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire, du groupement de gendarmerie départementale du Loiret ;

Vu la décision n° 28809/RGARA/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est ;

Vu la décision n° 6797/RGARA/GGD63/DAO/BGP/SPNO/PSO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure de gendarmerie au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision n° 25736/RGPACA/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud ;

Vu la décision n° 3189/RGCOR/DAO/BGP/SP/PSO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Corse, du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud ;

Vu la décision n° 17521/GEND/RGGE/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est ;

Vu la décision n° 6757/GEND/RGGE/GGD67/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est, du groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin ;

Vu la décision n° 7662/RGCA/GGD51/DAO/BGP/SPNO du 24 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est, du groupement de gendarmerie départementale de la Marne ;

Vu la décision n° 8908/GEND/RGBOURGFC/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or ;

Vu la décision n° 5947/GEND/RGB-FC FA25/DAO/BGP du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, du groupement de gendarmerie départementale du Doubs ;

Vu la décision n° 11410/GEND/RGHF/DAO/BGPM du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu la décision n° 9724/GEND/RGHF/GGD80/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Hauts-de-France, du groupement de gendarmerie départementale de la Somme ;

Vu la décision n° 26358/GEND/CGOM/BP/SAP du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement de la gendarmerie outre-mer ;

Vu la décision n° 25768/GEND/CEGN/DAF/BGP du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement des écoles de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 37999/COMSOPGN/SRH/SGPM/SOG du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2188/GEND/PJGN/BRH/SGP du 16 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 4619/GTA/EM/BP/PSO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la gendarmerie des transports aériens ;

Vu la décision n° 4185/GEND/CFAGN/DAO/BRH/SC du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7291/GR/EM/BGP/SPOSO du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la garde républicaine ;

Vu la décision n° 31362 du 23 juillet 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ2015281S) ;

Vu la décision n° 30552/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG du 22 juin 2020 portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie des formations administratives qui relèvent de l'administration centrale ;

Vu la circulaire n° 3464 du 2 avril 2020 relative à l'attribution du diplôme de qualification supérieure (DQS) aux sous-officiers de gendarmerie pour l'année 2020 et de la prime de qualification afférente (NOR : INTJ2001693C),

Décide :

Article 1^{er}

La prime de qualification supérieure est attribuée, à compter du 1^{er} septembre 2020, aux sous-officiers de gendarmerie figurant à l'annexe 1.

Article 2

La prime de qualification supérieure est attribuée, à compter du 1^{er} septembre 2020, aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale figurant à l'annexe 2.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
V. LAMBALLE

ANNEXE 1

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Beaudre Mikaël	NIGEND : 225 499
Billaud Mathieu	NIGEND : 172 116
Bonniou Rémy	NIGEND : 147 304
Cohen Cyril	NIGEND : 218 457
Cristofari Jean-Philippe	NIGEND : 221 081
Dambrine Thomas	NIGEND : 234 202
Dégremont Benjamin	NIGEND : 229 498
Ethève Olivier	NIGEND : 185 987
Fort Sébastien	NIGEND : 229 289
Fouin Virginie	NIGEND : 209 052
Hardy Romuald	NIGEND : 226 186
Lamrabet Khalid	NIGEND : 223 670
Lejeune Érick	NIGEND : 223 672
Marousez Fabien	NIGEND : 232 069
Perderiset Julien	NIGEND : 220 258
Reichle Frédéric	NIGEND : 247 988
Renciot Kinthia	NIGEND : 226 394
Roguet Cindy	NIGEND : 227 242

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Austgen Patric	NIGEND : 179 844
Bénazet Aymeric	NIGEND : 191 835
Blin Ludovic	NIGEND : 173 518
Fafin David	NIGEND : 180 503
Lapègue David	NIGEND : 175 579

Région de gendarmerie d'Occitanie

Acquart Laurent	NIGEND : 187 980
Prono Stéphane	NIGEND : 166 677

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

Couturier Karine	NIGEND : 221 385
Guilbert Freddy	NIGEND : 142 570
Maulin Vincent	NIGEND : 164 973
Niggel Emmanuel	NIGEND : 165 592
Pons Floriane	NIGEND : 227 649

Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

Pinato Julien	NIGEND : 219 399
----------------------	------------------

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest

Bourion Loïc	NIGEND : 164 155
Uguen Nicolas	NIGEND : 229 199

Région de gendarmerie de Normandie

Breban Olivier	NIGEND : 207 194
Gille Guillaume	NIGEND : 181 182
Lavieille Damien	NIGEND : 179 802
Martinez Olivier	NIGEND : 201 172

Morel Nicolas NIGEND : 229 160

Morin Nicolas NIGEND : 243 726

Région de gendarmerie des Pays de la Loire

Bonvalet Jérôme NIGEND : 188 280

Guibert David NIGEND : 230 580

Kugler Stéphane NIGEND : 155 822

Lecru Johann NIGEND : 199 876

Maroilley Aurélie NIGEND : 237 775

Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

Biron Nicolas NIGEND : 179 235

Boutevin Frédéric NIGEND : 229 033

Delmotte Grégory NIGEND : 197 383

Garnier Jérôme NIGEND : 180 028

Maronese David NIGEND : 167 559

Meur Frédérique NIGEND : 219 209

Quindroit Guillaume NIGEND : 225 159

Talbot Raphaël NIGEND : 239 895

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Auvet Frédéric NIGEND : 248 795

Batail Christophe NIGEND : 193 168

Conq Laurent NIGEND : 178 091

De Horde Franck NIGEND : 164 702

Dupont Damien NIGEND : 201 523

Gostiaux Denis NIGEND : 226 365

Lanaud Olivier NIGEND : 155 311

Lecas Laurent NIGEND : 141 653

Molina Danilo NIGEND : 242 644

Pavlovic Sasa NIGEND : 239 075

Platon Bénédicte NIGEND : 185 579

Sauval William NIGEND : 164 511

Tripard Amyot NIGEND : 242 027

Verhelst William NIGEND : 229 345

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Lelo Sandrine NIGEND : 221 403

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud

Boutellaa Cherif NIGEND : 194 785

Delhay Marc NIGEND : 153 941

Fichaux Aurélien NIGEND : 171 294

Guidotti Sébastien NIGEND : 211 311

Guillossou Matthieu NIGEND : 235 136

Hugou Christophe NIGEND : 145 557

Mialane-Visa Éric NIGEND : 161 634

Pagés Cédric NIGEND : 228 383

Rocher Jean-Marc NIGEND : 195 060

Weber Daniel NIGEND : 117 612

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Fournier Sébastien NIGEND : 177 894

Ruskoné Yohann NIGEND : 189 861

Région de gendarmerie du Grand Est, zone de défense et de sécurité Est

Benet Grégory NIGEND : 220 160
Gonzalez André NIGEND : 210 425
Lebert Cédric NIGEND : 237 771
Marc Cédric NIGEND : 175 981
Molat Denis NIGEND : 242 009
Morandet Charles-Olivier NIGEND : 223 684

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin

Brouillard Matthieu NIGEND : 227 167
Delanoue Véronique NIGEND : 177 632
Goettelmann Jonathan NIGEND : 239 202
Solonirina Jean-Claude NIGEND : 158 879
Wendler Guillaume NIGEND : 232 294

Groupement de gendarmerie départementale de la Marne

Baudier Fabien NIGEND : 239 877
Carpentier Stéphane NIGEND : 182 920
Uscain Julien NIGEND : 225 804

Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté

Dauphin Angélique NIGEND : 239 909
Michot Geoffrey NIGEND : 219 210
Minnaert Anthony NIGEND : 223 683
Thirot Guillaume NIGEND : 220 027
Trémeaux David NIGEND : 220 028

Groupement de gendarmerie départementale du Doubs

Buffard Aude NIGEND : 230 482
Hénon Nicolas NIGEND : 188 721
Jouille Yoann NIGEND : 233 492
Ludmann Noé NIGEND : 220 844

Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord

Barthelmebs Grégory NIGEND : 178 333
Bourgard Johann NIGEND : 239 096
Ducatillon Benjamin NIGEND : 180 222
Fermon Maxence NIGEND : 188 432
Hénon Tony NIGEND : 220 754
Plouvier Sébastien NIGEND : 156 643
Wirig Stéphan NIGEND : 198 156

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme

Benoist Damien NIGEND : 243 119
Texier Benoît NIGEND : 185 869

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Chanfi Dayane NIGEND : 248 190
Chauvet Pierre-Jean NIGEND : 205 247
Debray Stéphane NIGEND : 203 035
Fiette Yoann NIGEND : 193 534
Louchet Samuel NIGEND : 174 559
Ydée Stéphane NIGEND : 231 254

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale

Diard Sébastien NIGEND : 163 729

Estubier Nicolas NIGEND : 242 090

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Fernandes Charles NIGEND : 230 688

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Laisné Emmanuel NIGEND : 204 259

Gendarmerie des transports aériens

Leroux-Lesage Stéphane NIGEND : 199 659

Perez Romuald NIGEND : 193 076

Revel Benoît NIGEND : 220 869

Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale

Alexandre Vincent NIGEND : 340 225

Labourey Julien NIGEND : 219 433

Saint-Cyr Arnaud NIGEND : 248 905

Direction générale de la gendarmerie nationale

Bouvier Stéphen NIGEND : 205 700

Corcelle Sylvain NIGEND : 239 748

Romero Marine NIGEND : 226 206

Vigier Nicolas NIGEND : 228 667

ANNEXE 2

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Rouyer Christophe NIGEND : 212473

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Rouyer Isabelle NIGEND : 218745

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Pizzolon Jérôme NIGEND : 181054

Turon-Barrère Émilie NIGEND : 168694

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud

Andoche Benoît NIGEND : 190125

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin

Marel Vanessa NIGEND : 205790

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Guillon Céline NIGEND : 216904

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Garandeau Delphine NIGEND : 175406

Direction générale de la gendarmerie nationale

Arnault Mélanie NIGEND : 230354

Lepage Régis NIGEND : 194847